



Recueil Spécial des Actes Administratifs

N°3 du 6 juillet 2021

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETE DU PRESIDENT

**

Calendrier des réunions du Conseil Départemental à venir :

- 23 juillet 2021

à l'Hôtel du Département – 6 rue Gaston Manent – 65000 TARBES.

RAA N°3 spécial du 6 juillet 2021

N°	DATE	SERVICE D'ORIGINE	OBJET
26	30/06/2021	DRT	* Arrêté temporaire portant réglementation provisoire de la circulation sur les RD 12, 12B, 149 et 123C sur le territoire des communes de Grust, Saligos et Viscos, Saint-Lary

* Inséré au R.A.A.

D.G.S. (Direction Générale des Services)

DIRASS (Direction des Assemblées)

D.R.T. (Direction des Routes et des Transports)

D.E.B. (Direction de l'Education et des Bâtiments)

D.R.H. (Direction des Ressources Humaines)

D.R.A.G. (Direction des Ressources et de l'Administration Générale)

D.S.D. (Direction de la Solidarité Départementale)

D.D.L. (Direction du Développement Local)



REGISTRE DES ARRETES
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

DIRECTION DES ROUTES
ET DES MOBILITÉS

00026

OBJET : Arrêté temporaire n°11/2021.158

Portant réglementation provisoire de la circulation sur les routes départementales n°12, 12B, 149 et 123C sur le territoire des communes de GRUST, SALIGOS et VISCOS, SAINT-LARY.

Le Président du Conseil Départemental,

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4,
- VU le code de la route et notamment l'article L 411-3,
- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée, approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- VU la demande de AMORY SPORT ORGANISATION en date du 1^{er} mars 2021 précisant la liste des cols visés par des mesures sanitaires, environnementales et sécuritaires,

Considérant la nécessité de sécuriser les sites d'arrivée des étapes 17 et 18 du Tour de France les 14 et 15 juillet 2021, sur les routes départementales n°12, 12 B, 149 et 123C, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur ces voies.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}. Considérant la nécessité de sécuriser les sites d'arrivée des étapes 17 et 18 du Tour de France, la circulation et le stationnement seront interdits à tous les véhicules motorisés, sauf ayant droits, services de secours, sur les routes départementales :

- n°12, du Point de Repère (PR) 16+700 au PR 21+400, sur le territoire de la commune de GRUST
- n°12B du PR 0+000 au PR 0+828, sur le territoire de la commune de GRUST
- n°149 du PR 0+000 au PR 2+604, sur le territoire des communes de SALIGOS et VISCOS,

Ces mesures prennent effet à compter du mercredi 7 juillet 2021 de 8h00, et resteront en vigueur jusqu'au vendredi 16 juillet 2021 à 8h00.

- n°123C du PR 0+000 au PR 1+160, sur le territoire de la commune de SAINT-LARY.

Ces mesures prennent effet à compter du mercredi 7 juillet 2021 de 8h00, et resteront en vigueur jusqu'au mercredi 14 juillet 2021 à 20h00.

Les contraintes seront maintenues sur toute la période (jour et nuit).

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

ARTICLE 2. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 4. Le présent arrêté sera affiché dans la commune de GRUST, SALIGOS, VISCOS, SAINT-LARY et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Tarbes, le **30 JUIN 2021**

Pour le Président et par délégation
Le chef du service
Organisation et Gestion des Routes



Mickaël GAYE-METOU

Pour attribution :

- Messieurs les Maires de GRUST, SALIGOS et VISCOS, SAINT-LARY,
- M. le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie,
- Messieurs les Chefs de l'Agence des Routes du pays des Gaves et des Nestes.

Pour information :

- Madame Maryse CARRERE, conseillère départementale du canton de la Vallée des Gaves,
- Monsieur Louis ARMARY, conseiller départemental du canton de la Vallée des Gaves,
- Madame Maryse BEYRIE, conseiller départemental du canton Neste, Aure et Louron,
- Monsieur Michel PÉLIEU, conseiller départemental du canton Neste, Aure et Louron
- Service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS),
- Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU),
- Région Occitanie – Service Transports.



DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr